

<https://ricochets.cc/L-igno-mi-nie-du-capi-ta-lisme-et-de-ses-classes-domi-nantes-en-temps-de-crise.html>



# La violence du capi-ta-lisme et de ses classes domi-nantes continue et s'exacerbe en temps de crise

- Les Articles -

Date de mise en ligne : samedi 21 mars 2020

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Quelques articles qui parlent de la violence des riches et du capitalisme envers les pauvres et les travailleurs. En temps de crise, les inégalités sociales sont encore plus visibles et s'aggravent.

[« Nous devrions faire sauter les ponts » à€” le coro-na-vi-rus déclaine une guerre de classes dans les Hamp-tons -](#)  
Le texte suivant est une traduction d'un article écrit par la jour-na-liste Maureen Calla-han, initia-le-ment publié, en anglais, sur le site du New York Post, le 19 mars 2020. Je l'ai traduit parce qu'il permet de consta-ter l'igno-mi-nie du capi-ta-lisme et de ses classes domi-nantes en temps de crise. Des choses simi-laires se produisent en France, bien évidem-ment.

► Extraits de cet article :

La guerre des classes est déclai-rée dans les Hamp-tons.

Les habi-tants à l'an-née, en grande partie des employés qui nettoient et aménagent le paysage pour les congés d'été des super-riches à€” qui supportent donc toutes sortes d'ava-nies et de compor-te-ments abjectes en échange d'un salaire à€” ne se taisent plus.

« Il n'y a plus un seul légume en ville », affirme un habi-tant de Springs, un quar-tier de travailleurs d'East Hamp-ton. « À cause de ces indi-vi-dus élitistes qui pensent qu'ils n'ont pas à suivre les règles. »

Et la pénu-rie alimen-taire qui sévit ici n'est pas le seul problème. Tous les aspects de la vie, et surtout les soins médi-caux, sont mis à rude épreuve par l'af-flux soudain de riches Manhat-ta-nites paniqués fuyant New-York, appor-tant avec eux leur mépris et leur indif-fé-rence pour les petites gens à€” et dans certains cas, appor-tant sciem-ment le coro-na-vi-rus.

## Autres Articles

- [Etat d'urgence sanitaire. RTT, durée du travail, repos : le gouvernement ouvre la voie à des attaques sociales](#) - Présenté au Parlement à partir d'aujourd'hui, le « projet de loi d'urgence » vise à habiliter le gouvernement à légiférer par ordonnance dans des domaines divers et à déclarer un « état d'urgence sanitaire » Il permettra notamment de restreindre les libertés individuelles, mais aussi d'attaquer le droit du travail en étendant les pouvoirs des employeurs.
- [Epidémies : pauvres et travailleurs toujours premiers touchés](#) - Crises financières et économiques, coronavirus, guerres, catastrophes climatiques-écologiques : stop aux sacrifices pour les pauvres et précaires !
- [#NOSVIESPASLEURSPROFITS - Amazon. Malgré des dizaines de contaminations, les droits de retrait refusés](#) - Alors que le confinement généralisé de la population a permis à Amazon de voir ses ventes exploser, ses salariés font face à des conditions de sécurité sanitaire très faibles, tandis que la boîte conteste tous les droits de retrait, qu'elle requalifie en absences injustifiées. « Tout va bien » a résumé le président d'Amazon France au CSE de l'entreprise. (...) Des déclarations du ministre, rien ne ressortira donc, mis à part de belles paroles hypocrites sur les grands médias.
- [« Chez nous, à la Plaine Saint-Denis, la vie suit son cours malgré tout » - Le confinement, ce luxe dont les plus pauvres sont privés](#) - Hamza Esmili est chercheur et prof' de socio à Paris 8. Habitant de la Plaine Saint-Denis (Saint-Denis, 93), il explique comment la population locale précaire prend les annonces du gouvernement : «

une vaste supercherie ».



### **Coronavirus, on veut pas crever pour 100 balles**

ce sont les droits des employeurs que le gouvernement entend clairement étendre, en phase avec sa gestion pro-patronale de la crise sanitaire. Ainsi, si le texte permet de « limiter les ruptures des contrats de travail, en facilitant et en renforçant le recours à l'activité partielle » c'est en « réduisant le reste à charge pour l'employeur », tandis que le gouvernement entend laisser la possibilité « aux entreprises de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la nation ou à la continuité de la vie économique et sociale de déroger de droit aux règles d'ordre public et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical » et, plus généralement, aux employeurs de « modifier les conditions d'acquisition de congés payés et permettre à l'employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés, des jours de réduction du temps de travail et des jours de repos affectés sur le compte épargne-temps du salarié. »